



# **Inclusion scolaire ou école inclusive? un nouveau paradigme entre utopie et réalité**

**Cap sur l'école inclusive en Europe,  
Clôture du Projet Erasmus, 22 mai 2019 CAHORS**

**Christine PHILIP, Maître de conférences honoraire INS HEA**



# Plan de l'intervention

I. Examen de ce nouveau paradigme de l'inclusion ?

De quoi est-il question ?

Inclusion scolaire ou école inclusive ?

II. Intégration et inclusion, la difficulté de passer d'un paradigme à l'autre

III. Comment s'engager dans un processus inclusif ?

**Présentation d'un projet innovant : ARAMIS (Auto Régulation de l'Autisme en Milieu d'Inclusion Scolaire) expérimenté en France**



# **I. L'inclusion, de quoi est-il question ?**

## Origine de la notion d'inclusion

- La notion d'inclusion a été choisie pour marquer le **changement d'option d'une politique publique** et pour **se substituer à celle d'intégration**
- Sur le plan international **cette option a été prise en 1990, à Jomtien**, en Thaïlande, lors d'une conférence mondiale sur « **l'éducation pour tous** » (pas seulement pour le handicap)
- Ce terme est plus courant en anglais qu'en français. Dans notre langue **son usage n'est pas sans ambiguïtés**
- Ce terme a été choisi en France après la loi de 2005 **pour favoriser une communauté de langage avec la terminologie anglo-saxonne**

## Avant l'inclusion, la loi de 2005 et le droit à la scolarisation

- La loi de 2005 a permis de passer de **l'obligation éducative (loi de 75)** au **droit à la scolarisation**, de préférence en milieu ordinaire
- Inscription obligatoire dans l'école de proximité (inscription qui peut être « **inactive** »)
- Il ne suffit pas de proclamer ce droit dans un texte de loi pour qu'il soit appliqué d'emblée
- **Beaucoup de difficultés de mise en œuvre** même si le nombre d'enfants scolarisés a augmenté

# La loi de refondation de l'école (2013)

- Le principe de **l'inclusion scolaire** est posé « pour tous les enfants sans distinction »
- Mais il n'est **aucunement question** « **d' école inclusive** »
- Martine Caraglio (Inspectrice générale de l'EN, IGEN) malgré le **changement de paradigme, présent dans tous les discours, craint que ce que l'on vise ce soit de « l'intégration poussée » et non de l'inclusion**
- « La scolarisation en milieu ordinaire est favorisée. Elle permet d'obtenir de **meilleurs résultats pour les élèves en situation de handicap** et pour les autres **une plus grande ouverture à la différence** »



## Avant l'inclusion, le paradigme de l'intégration

- De 1975 à 2005 la loi française a favorisé **l'intégration** en ouvrant les portes de l'école à des enfants qui en étaient exclus
- **Trois niveaux d'intégration : physique, sociale et pédagogique**
- La mise en œuvre de l'intégration ne nécessite pas de réforme de l'institution scolaire
- L'enfant est accueilli dans les classes ordinaires s'il en a le niveau et à défaut en classe spécialisée ou en institution
- **L'intégration pédagogique a des limites** si l'enfant s'écarte trop de la norme. Dans ce cas l'intégration sera limitée à une intégration sociale ou physique

# Pourquoi ce changement de paradigme ?

## De l'intégration à l'inclusion

- L'intégration convient aux élèves qui n'ont pas de difficultés d'apprentissage, comme ceux qui ont un handicap physique ou sensoriel. Une fois les aménagements mis en place (**compensations**), ils peuvent apprendre comme les autres
- Ce paradigme ne convient pas à ceux qui ont des difficultés d'apprentissage (**troubles cognitifs, psychiques et mentaux**) et ne peuvent pas apprendre comme les autres
- C'est pour cette raison que l'on a inventé ce paradigme **d'école inclusive** pour changer les règles du jeu et **demander à l'école de répondre aux besoins particuliers de tous les élèves**.  
Ce nouveau paradigme suppose **une posture éthique** car il **demande à l'école de s'adapter aux élèves et non l'inverse**



## En France, sommes nous vraiment passés de l'intégration à l'école inclusive ?

- Alors que dans l'intégration c'est la personne en situation de handicap **qui doit faire l'effort de s'adapter au milieu qui l'accueille**
- Dans l'inclusion le processus est inverse : **c'est le milieu d'accueil qui doit faire l'effort de s'adapter et de répondre aux besoins particuliers de la personne**. C'est pourquoi il est préférable de parler d'école inclusive

# L'intégration

- Dans l'intégration on essaie de faire vivre à la personne en situation de handicap une situation la plus proche de celle de la personne dite « normale »
- C'est un **processus de « normalisation »**
- Et s'il ne fonctionne pas, alors on revoit l'orientation
- Dans cette approche on considère que chaque individu doit vivre dans un environnement le plus normal possible
- D'où la création importante de classes spéciales
- On reste dans une **approche médicale** car l'élève doit être **diagnostiqué avant de bénéficier des dispositifs mis à sa disposition**
- **En même temps il doit répondre à certains critères pour être admis dans ces dispositifs** (une autonomie suffisante par ex)

# L'intégration : une pratique ségrégative qui ne dit pas son nom

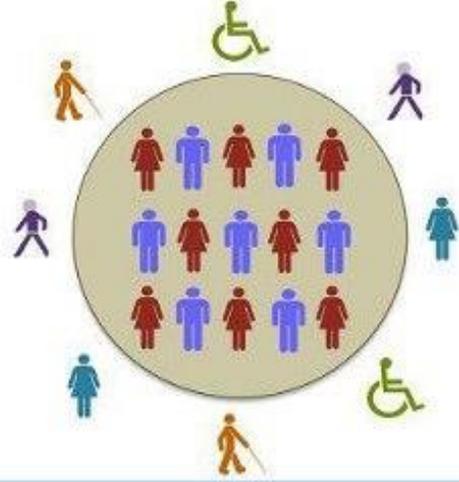
- Avec l'intégration on développe des **pratiques ségrégatives, mais déguisées**
- Bien souvent **aucune adaptation n'est mise en place.** On attend l'échec avant d'agir plutôt que **d'anticiper les difficultés et y répondre**
- On **privilégie le placement dans une classe ordinaire** et non l'intervention à mettre en place.
- Le recours aux classes-spéciales est parfois utilisé pour justifier une orientation ultérieure en institution spécialisée d'un nombre important d'élèves.

# Qu'est-ce que l'inclusion ?

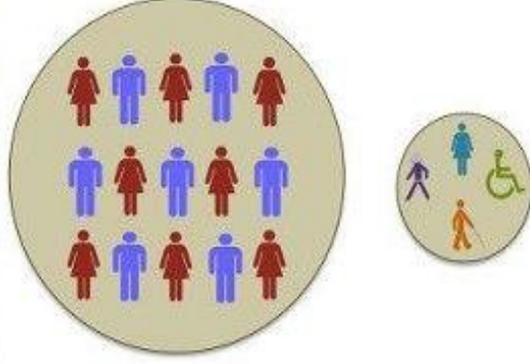
- « **L'inclusion** adopte tout d'abord une **philosophie du rejet zéro, position qui abolit toute forme de rejet**. Deuxièmement, elle ne retient qu'un seul placement pour tous les élèves, **la classe ordinaire**, et ce, **quelles que soient les capacités intellectuelles ou les particularités de fonctionnement des élèves** avec handicap ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation
- Troisièmement, **elle vise une inclusion pédagogique optimale** d'une part, en **intégrant le maximum de contenus d'apprentissage des programmes d'études ordinaires**, d'autre part, en favorisant la participation active des élèves en difficulté aux activités d'apprentissage de la classe »

**Raymond Vienneau, Québec**, la recherche sur l'inclusion scolaire

**EXCLUSIÓN**



**SEGREGACIÓN**



**INTEGRACIÓN**



**INCLUSIÓN**





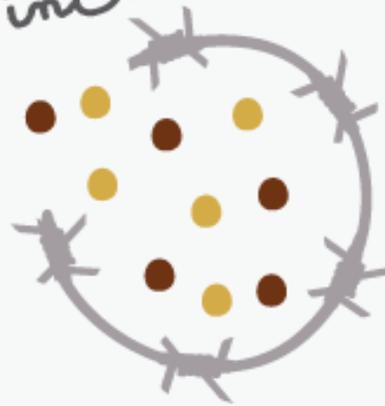
descosido



integración



inclusión



unidos podemos llegar lejos

# L'inclusion, une démarche pédagogique

- Elle **privilégie les adaptations pédagogiques** pour rendre les apprentissages **accessibles**. On n'est plus seulement dans la **compensation** pour rejoindre la norme
- L'école doit être construite pour répondre **aux besoins de TOUS les élèves** et pas seulement de ceux en situation de handicap
- « **L'inclusion scolaire ne s'oppose pas seulement à l'exclusion, mais aussi à l'intégration.** Les enfants intégrés peuvent en effet être perçus comme des "**visiteurs**" en provenance de milieux spécialisés et non comme des membres à part entière de la communauté scolaire. (...) Ainsi, l'éducation inclusive implique-t-elle **une double transformation** : des écoles pour qu'elles deviennent des "**communautés**" **ouvertes à tous** sans restriction et des **pratiques, pour permettre les apprentissages de tous** dans la diversité (Armstrong, 2006)



## L'inclusion est aussi une posture philosophique

- C'est le **respect de toutes les différences** et des individualités
- C'est **considérer les différences non comme des obstacles mais des occasions d'enrichissement**
- C'est aussi un **défi permanent** par rapport aux situations existantes
- **Un travail collectif**, des partages, des échanges récurrents
- Une **volonté d'aider tous les élèves** en situation d'apprentissage, mais aussi tous les acteurs concernés (professionnels et parents)

# L'inclusion comme finalité et comme défi permanent

L'inclusion n'est pas un objectif mais **une finalité**. C'est **un idéal** et une **valeur éducative, une utopie réalisatrice**

**Cela ne signifie pas que l'on s'abstient de se donner des objectifs d'inclusion pour avancer**

**Mais l'inclusion ne sera jamais atteinte complètement, pour tous les élèves** : on ne peut que « tendre vers l'inclusion »

C'est un **processus jamais achevé** qu'il est possible toujours d'améliorer

On ne peut pas juger *a priori* de sa faisabilité

**On doit s'y engager** et surmonter les obstacles inévitables à sa mise en œuvre

C'est un **défi permanent**



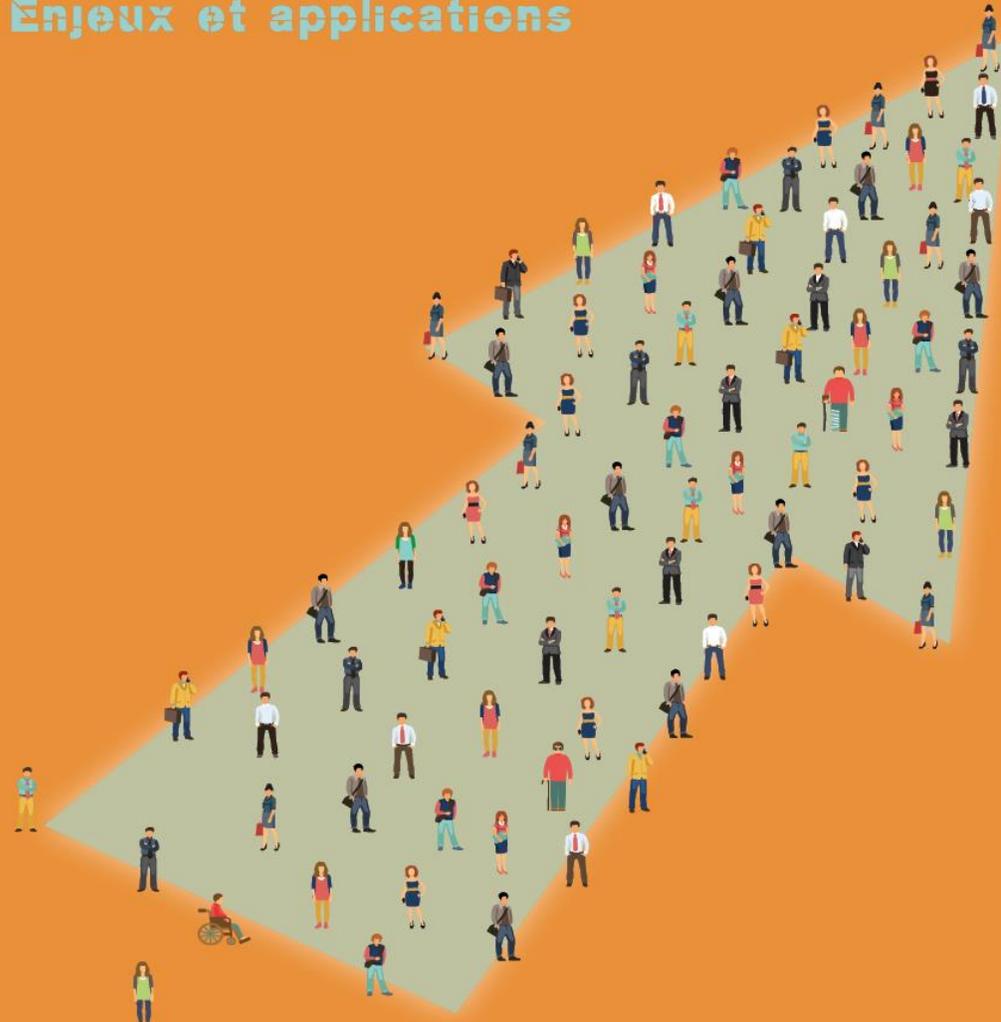
**JOURNEE D'ETUDE**



**VERS UNE UNIVERSITE INCLUSIVE**



**Enjeux et applications**



# Deux logiques

## Intégration

- Concerne **les élèves avec handicap**
- Est centré sur le déficit de l'élève
- Nécessite des dispositifs spécifiques (ULIS, UEE)
- **A des limites correspondant aux normes en vigueur dans le système**

## Inclusion

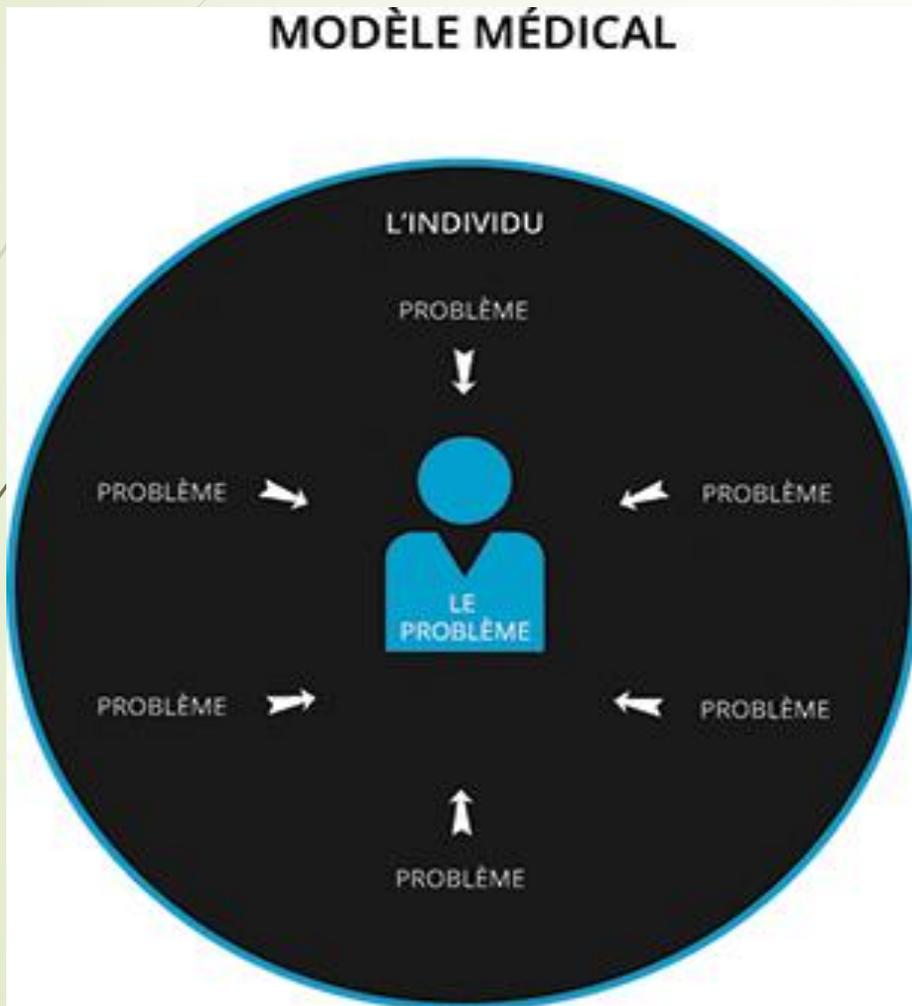
- Concerne **TOUS les élèves**
- Prend en compte toutes les différences
- S'adapte en répondant aux besoins particuliers de tous les élèves
- **N'a aucune limite**

# Intégration et inclusion

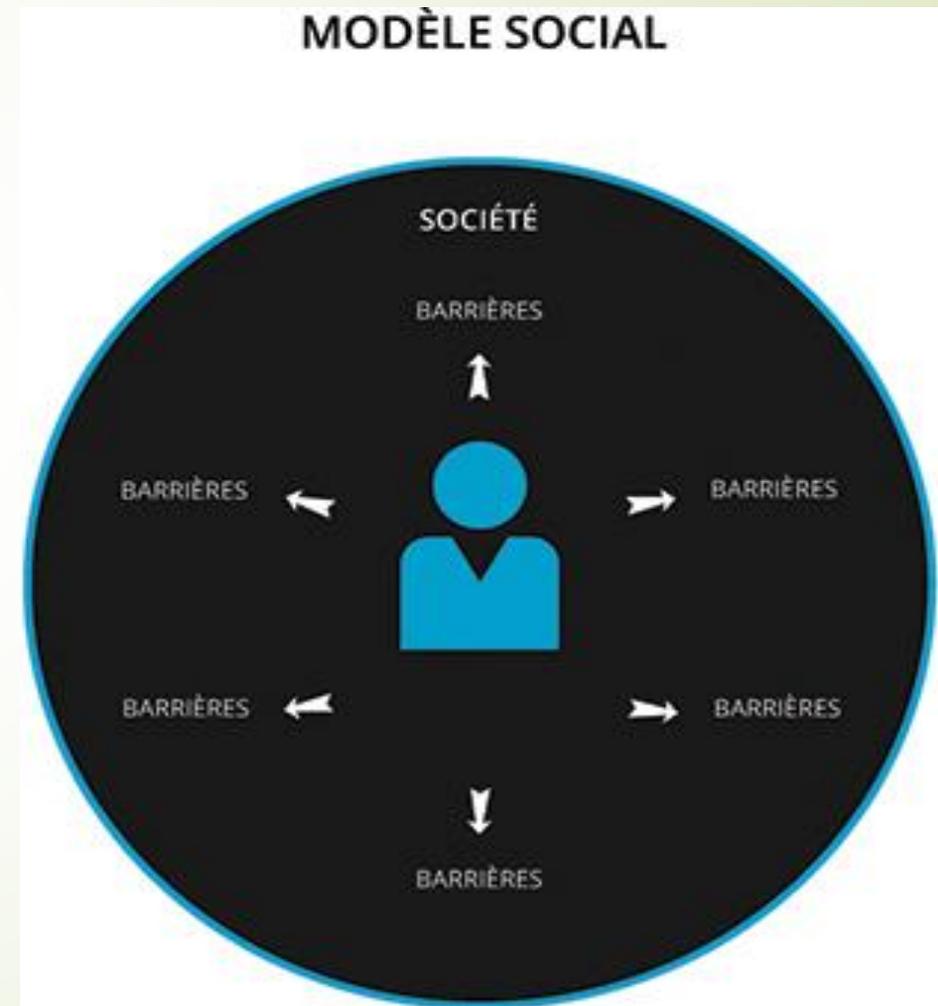
- **Intégration** est liée à la notion de « **handicap** » (Loi de 75 et circulaires 82 et 83 sur l'intégration scolaire et aussi celle de « **prise en charge** »)
- On est **centré sur la pathologie** et les **déficits de la personne** qui la rendent plus ou moins « intégrable » et « adaptable » au milieu qui l'accueille
- **Inclusion** est liée à la notion de « **situation de handicap** » et d'« **accompagnement** » ou de « **prise en compte des besoins particuliers** ».
- Dans l'**inclusion** on est **centré sur la situation** dans laquelle se trouve la personne qui peut l'handicaper ou la sur-handicaper
- Dès lors il faut **agir sur la situation pour surmonter les difficultés**
- Le milieu doit se mobiliser pour rendre les savoirs accessibles

# Modèle médical et modèle social du handicap

MODÈLE MÉDICAL



MODÈLE SOCIAL

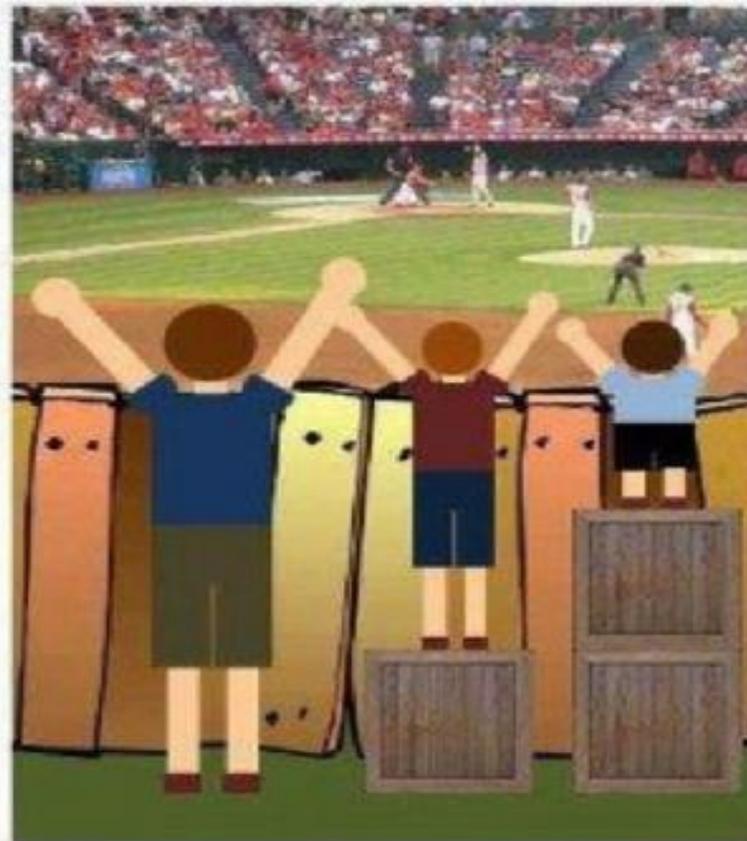


## Intégration



**Egalité** fondée  
sur la  
**ressemblance**

## Inclusion



**Equité** fondée  
sur la  
**différence**



## Le défi de l'inclusion scolaire : **passer de l'égalité à l'équité**

- Passer de l'école de **l'égalité des chances** à l'école **de l'équité**
- Une école qui combat « **l'indifférence aux différences** »
  
- Le moyen est : **LA DIFFERENCIATION PEDAGOGIQUE**
- C'est une pédagogie de l'inclusion qui doit se mettre en place
- Dans l'intérêt de tous les élèves

# Entre égalité et diversité ?

- Et si on cessait d'opposer ces deux approches ? Ou c'est l'**égalité** qui s'appuie sur la **ressemblance**, ou c'est la **diversité** et la reconnaissance des **différences** ?
- La solution est peut-être de se situer **entre les deux**, dans une **tension entre égalité et diversité** ?
- Le risque du côté du principe d'**égalité** c'est que les besoins éducatifs particuliers de l'élève soient ignorés au nom du principe consistant à **privilégier un traitement égal pour tous**. Il s'agit d'une forme d'ignorance des besoins spécifiques de l'élève
- Mais le risque du côté du principe de la **diversité** est l'**enfermement dans le handicap et la réduction de l'élève avec des besoins éducatifs particuliers à son handicap, son trouble ou ses difficultés**.

# Privilégier l'égalité

- Les risques de privilégier un traitement égal pour tous :
- **Pas de prise en compte des caractéristiques propres de l'élève**
- **Absence d'aide**
- **Une forme d'oubli** : élève physiquement présent
- **Sous-sollicitation des spécialistes**

# Privilégier la diversité, la différence

- Les risques de privilégier la reconnaissance de la différences des élèves à BEP :
- **Surprotection** de l'élève
- **Pitié**
- **Sous-estimation de ses capacités**
- Focalisation sur les **difficultés et les aides** au détriment de l'autonomie
- **Stigmatisation** de l'élève
- Individualisation excluante ou à **risque d'exclusion**
- **Sur-sollicitation des spécialistes**



## Entre égalité et diversité, ressemblance et différence

- ▶ L'égalité n'est pas seulement l'ignorance des différences. « *En lien à l'école, la valeur égalité réclame la reconnaissance des similitudes entre les élèves afin qu'ils puissent être reconnus dans leur rôle universel d'élèves et vivre les situations collectives propres à un groupe d'élèves.*
- ▶ *La valeur diversité implique la reconnaissance des différences et spécificités des élèves, condition pour qu'elles puissent être prises en compte ».*
- ▶ Pour signifier cette interdépendance positive entre les valeurs d'égalité et de diversité, Ogay et Edelmann (2011) parlent de « **tension dialectique** ».

# Point de vue d'un psychiatre au pays basque espagnol



**C'est l'école qui a des besoins particuliers, les enfants autistes ont des besoins ordinaires, ils ont besoin d'action, d'apprendre, d'affection, d'activité, de manger, de rire....ils ont les mêmes besoins que les autres, ce n'est pas qu'ils aient des besoins spécifiques, ce qui est spécial, ce sont les besoins qu'a le système pour prendre en charge les besoins ordinaires que ces enfants ont.**

*Dr. J. Fuentes*

## Loin de la situation française : au Pays Basque espagnol

- A l'école primaire, **88% des enfants avec un TSA du Pays basque sont en inclusion en classe ordinaire à temps plein. Le niveau intellectuel n'est pas un critère déterminant.** Ce sont uniquement les enfants qui ont besoin d'un soutien très important (autisme sévère) qui sont en CLIS (12%). La CLIS intègre également des enfants qui ont des besoins similaires et qui peuvent profiter de la même structure.
- **La scolarisation des enfants, avec ou sans handicap, dépend du département de l'instruction publique,** dès la naissance. Les parents peuvent choisir pour leur enfant une école publique ou privée. **En général, les parents placent leurs enfants à l'école dès l'âge de 2 ans,** mais selon les possibilités de l'école, l'enfant peut être accueilli dès la naissance. **Tous les locaux sont situés au sein des établissements scolaires, même pour les tout-petits**

# Penser la différenciation dans une perspective inclusive

- La différenciation est un **concept flou**
- Ainsi que le remarque P. Perrenoud : « La différenciation se situe résolument dans la perspective d'une "**discrimination positive**", d'un refus de l'indifférence aux différences et d'une politique de démocratisation de l'accès aux savoirs et aux compétences. Elle  **vise donc en priorité les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage et de développement.** »
- Prud'homme et Bergeron (2012) proposent une définition de la différenciation **indissociable d'une dimension collective**, voire communautaire selon laquelle « l'enseignant conçoit des situations suffisamment flexibles pour **permettre à tous les élèves de progresser**, tout en stimulant la **création d'une communauté d'apprentissage** où la diversité est reconnue, exploitée et valorisée dans un climat d'interdépendance et d'intercompréhension »



## La déclaration de Salamanca 1994

- « Les **écoles inclusives** doivent **reconnaître et prendre en compte la diversité des besoins de leurs élèves**, s'adapter à des styles et à des rythmes d'apprentissage différents et assurer une éducation de qualité grâce à des plans d'études, une organisation scolaire et une utilisation des ressources adaptées ainsi qu'à **un partenariat avec la communauté.** »
- « La scolarisation inclusive est le **moyen le plus efficace d'établir une solidarité entre les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux et leurs pairs.** »



**ÉGALITÉ**



**ÉQUITÉ**



**ACCÈS UNIVERSEL**

Source: Conseil supérieur de l'éducation d'après une idée originale de Craig Froehle, illustré par Marie Lebossé-Gautron.

**FIGURE 1**  
LE CONTINUUM VERS UNE ÉDUCATION INCLUSIVE POUR TOUS



**INTÉGRATION SCOLAIRE**

Dans les situations d'intégration scolaire, l'élève ayant des besoins particuliers est intégré à la classe ordinaire, mais doit s'y adapter (avec les mesures mises à sa disposition). Il doit évoluer comme les autres et suivre l'enseignement donné.



**INCLUSION SCOLAIRE**

Dans les situations d'inclusion scolaire, c'est plutôt l'école qui s'adapte à l'élève ayant des besoins particuliers pour qu'il puisse participer pleinement aux activités d'apprentissage au sein de la classe ordinaire. Cette inclusion peut être à temps partiel ou à temps plein. On reconnaît la différence et le fait que la réussite puisse se traduire différemment pour certains élèves.



**ÉDUCATION INCLUSIVE**

Dans les situations d'éducation inclusive, l'école cherche à s'adapter *a priori* à la diversité des élèves dans leur ensemble. On parle aussi de pédagogie inclusive ou de pédagogie universelle. En agissant sur les obstacles à l'apprentissage, l'école cherche à développer le plein potentiel de chacun selon ses aptitudes et ses champs d'intérêt, dans une perspective d'apprentissage tout au long et au large de la vie.

Source : Conseil supérieur de l'éducation.



**La difficulté de passer de  
l'intégration à l'école inclusive :**  
examen critique d'un rapport  
« Ensemble pour l'école inclusive »

# « Ensemble pour l'école inclusive »

- Un rapport a été communiqué par le MEN pendant l'été avec **un titre évocateur**
- Lorsqu'on le parcourt on se rend compte que la France a une façon particulière de penser l'inclusion.
- Parmi les mesures qui sont évoquées, tout de suite après la question de la formation des enseignants, est évoquée « **la multiplication et la diversification des modes de scolarisation** » et est envisagée une **multiplication des ULIS et des UEE**. Une carte de répartition des ULIS sur le territoire est présentée
- Quand on est orienté en ULIS, ON VA EN INCLUSION !
- **S'agit-il vraiment d'inclusion ?**
- **Etre inclus, n'est-ce pas être en classe ordinaire au milieu des autres, et non appartenir à un dispositif, quel qu'il soit ?**

# 2022 : l'échéance d'une école **pleinement** inclusive

- L'échéance fixée correspond à la fin du quinquennat
- Vu les mesures annoncées, cette école sera-t-elle vraiment « **pleinement** » inclusive ?
- « La transformation profonde et pérenne de notre système éducatif et médico-social, entreprise depuis un an, préfigure l'école inclusive telle qu'elle sera en fin de quinquennat »
- **Un aspect positif : les enseignants appelés « enseignants ressources » sont impliqués dans cette transformation**
- « *Pour devenir pleinement inclusive, l'École doit remettre l'accessibilité des apprentissages et l'adaptation de l'environnement scolaire au cœur de sa pratique* »

# L'épidémie de dispositifs

- Dans un dossier récent de la revue Diversité Canopé, R.F. Gauthier parle d'un phénomène qu'il qualifie d'« **épidémie de dispositifs** » depuis deux décennies à l'Education nationale.
- Il rappelle à juste titre que l'Education nationale est un puissant système que certains ont appelé « **mammouth** » pour illustrer sa lourdeur, avec **ses règles, ses lois, ses procédures**, un système qu'il est très difficile de faire évoluer malgré les lois promulguées, comme celle de 2013 qui se veut une loi de « **refondation de l'école** » pour la rendre plus inclusive.

*Diversité, Réseau Canopé (2017), A l'école des dispositifs, n° 190, 4<sup>ème</sup> trimestre 2017*

# Les prises en charge à la marge

- Ainsi que le remarque Dominique Glasman dans la revue citée ci-dessus : « *comme on ne sait pas vraiment comment s'adresser, on invente des prises en charge à la marge* », « **le risque est que l'on associe le problème d'un système à son public** ».
- Il reste cet avantage : « *le dispositif se situant en marge de l'organisation générale de l'école, il est perçu **plus léger, plus souple, potentiellement plus créatif avec l'espoir que l'invention se diffuse sur l'ensemble du système.*** »
- Mais comme le remarque Anne Barrère « *l'aspect négatif de cette ère des dispositifs est que cette situation peut contribuer fortement à cette impression qu'ont parfois les acteurs de l'école **que tout change en permanence, en surface, sans que rien ne change jamais, vraiment, sur le fond*** ».

GLASMAN, D. (2017) Entretien avec, « *Le dispositif est l'occasion de dire, de nommer des problèmes spécifiques* », in *Diversité, Revue Canopé*, n°190, (p.11-15)

# **III. Comment aller plus loin et relever les défis de l'école inclusive ?**

**Changer l'école  
et le secteur médico-social**



# Désinstitutionnaliser et transformer les institutions en services

- Le Conseil de l'Europe prône une désinstitutionnalisation progressive depuis 2010
- Il ne s'agit pas de supprimer ces institutions mais de les **transformer en services de proximité** pour accompagner le parcours des personnes de l'enfance à l'âge adulte
- Mais la multiplication des SESSAD ne suffit pas, ouvrir la porte des écoles aux professionnels du médico social peut être une mesure intéressante
- Et cette promesse d'adosser le médico social à l'EN est importante même si elle est loin d'être évidente

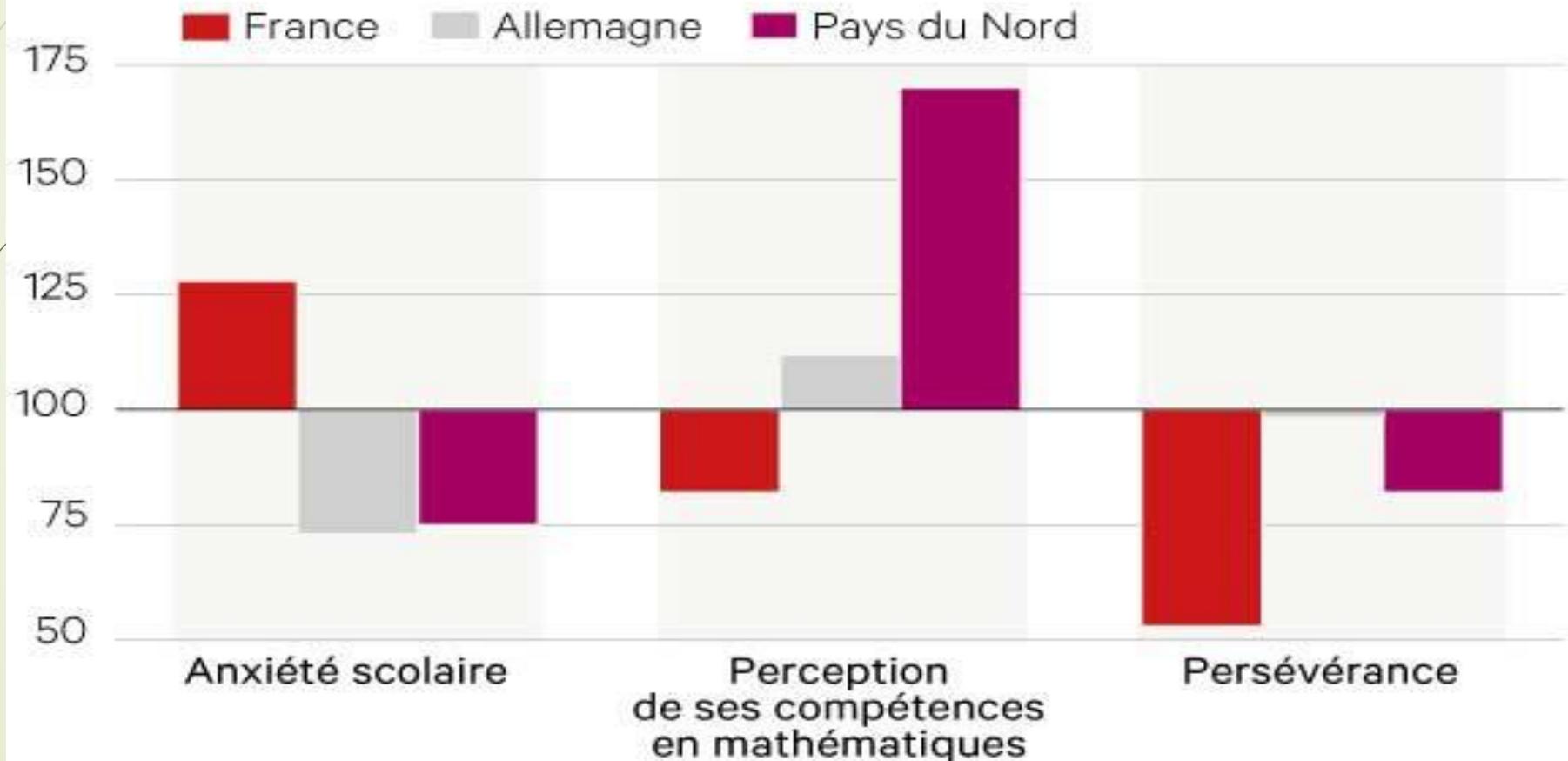
## Pour l'école : étude récente du CESE (oct 2018)

- « Les élèves français figurent parmi **ceux qui ont le moins confiance en leurs propres capacités**, sont **les plus anxieux**, présentent une **forte défiance envers le système scolaire en général** et une **faible capacité à coopérer entre eux** par rapport aux **autres pays de l'OCDE** », pointe l'étude. Le déficit en compétences **sociales touche toutes les catégories sociales, mais surtout les filles**, car « l'indice du sentiment d'anxiété est près de dix fois plus élevé que celui des garçons ».

# L'école de la confiance

## Confiance, estime de soi, persévérance : la France en retard

Base 100 (moyenne OCDE)





**Un dispositif canadien inclusif :  
ARAMIS**

**expérimenté en France**

# ARAMIS

## (Auto Régulation de l'Autisme en Milieu d'Inclusion Scolaire)

- Ce dispositif est mis en place dans plusieurs écoles de Corrèze, Haute Vienne et Vendée à titre expérimental
- La méthode mise en œuvre a été mise au point par **Stéphane Beaulne**, chercheur canadien et Professeur d'Université en Ontario, qui supervise ces expérimentations
- **Au Canada, l'auto-régulation fait partie des compétences à acquérir par tous les élèves** et il s'inscrit dans le cadre de l'inclusion scolaire des élèves autistes
- **Ce dispositif s'adresse non seulement aux élèves autistes mais à TOUS les élèves et rejaillit sur les pratiques enseignantes**

# La méthode d'auto-régulation

- Elle permet de lever les freins de l'apprentissage des enfants autistes en leur permettant de **développer des compétences émotionnelles et sociales, sans lesquelles ils ne peuvent apprendre**
- Elle concerne des enfants qui ont des compétences cognitives souvent **masquées et entravées par des troubles du comportement qui les empêchent d'entrer dans les apprentissages scolaires**
- Modèle novateur et inclusif qui ne stigmatise pas les enfants autistes, qui se déploie **dans toute l'école, pour tous les élèves.**
- Cette démarche repose sur la **stimulation positive et les progrès des enfants** en les accompagnant vers **l'autonomie**

# Les bienfaits de l'auto-régulation

- L'autorégulation fait partie du développement de l'enfant. L'idée est de mettre en place une méthodologie pour changer la pédagogie, et surtout d'outiller les jeunes autistes, afin de les rendre autonomes, pour développer leur inclusion.
- Traditionnellement, on prend en charge l'élève autiste **en le faisant accompagner par un adulte.**
- **Cet accompagnement risque de le rendre dépendant par la suite : habitué à réguler ses émotions et ses comportements grâce aux autres, il ne prend pas d'initiatives, au détriment de son apprentissage.**

# Le dispositif ARAMIS

Edition  
**3**

Proximité

Edition

Dix-neuf/Vingt

19/20



# **Quelques publications récentes**

## ENFANCES

Sous la direction de  
Christine Philip  
Ghislain Magerotte  
Jean-Louis Adrien

### SCOLARISER DES ÉLÈVES AVEC AUTISME ET TED

Vers l'Inclusion

La loi du 11 février 2005 et ses textes d'application affirment « un droit à la scolarisation pour les élèves handicapés ». Dans les dernières circulaires, l'option politique d'inclusion scolaire s'est substituée à celle d'intégration. Pourtant, dans la réalité, la majorité des élèves souffrant d'autisme ou de TED (troubles envahissants du développement) connaissent bien souvent des situations d'intégration *a minima* sans aménagement pédagogique dans les classes qui les accueillent.

Il importe d'apprécier la situation actuelle à travers :

- le cadre juridique et institutionnel ;
- les solutions classiques actuelles, notamment l'auxiliaire de vie scolaire ;
- les solutions et les méthodes d'apprentissage mises en place.

Cet ouvrage donne la parole à des auteurs issus de différents milieux : des universitaires chercheurs, des professionnels de terrain, des formateurs mais aussi des parents et des personnes autistes elles-mêmes. Ils construisent une réflexion partagée à travers une pluralité d'exemples concrets en France, mais aussi à l'étranger.



6952212  
ISBN 978-2-10-057245-8



Sous la direction de  
C. PHILIP  
G. MAGEROTTE  
J.-L. ADRIEN

SCOLARISER DES ÉLÈVES  
AVEC AUTISME ET TED

Jean-Louis Adrien  
Stéphanie Bonnot Biney  
Cécilia Clément  
Sophie Cornuau  
Sophie de Souza  
María Pilar Gattegno  
Philippe Garnier  
Pascal Gossain  
Gérard Griffon  
Néon Legendre  
Ghislain Magerotte  
Emmanuel Meyer  
Renée Michel-Bradi  
Annie Faquet  
Christine Philip  
Jean-Edmond Pilvan  
Christine Plassard  
Josef Schovanec  
Chantal Sicé-Kira  
Catherine Treese-Daquin  
Sylvie Troger  
Magali Vülleford  
Jean-Michel Wavelet  
Agnès Wolmant



# Scolariser des élèves avec autisme et TED

Vers l'inclusion

Sous la direction de  
Christine Philip  
Ghislain Magerotte  
Jean-Louis Adrien



DUNOD

*Sous la direction de*  
**Dominique Yvon**

*Avec la collaboration de Christine Philip, Bernadette Rogé et Scania de Schonen*

# À la découverte de l'autisme

Des neurosciences à la vie en société



**DUNOD**



ENFANTS AUTISTES  
À L'ÉCOLE PRIMAIRE  
SAVOIRS SCOLAIRES  
ET CODES SOCIAUX

Primaire  
ASH [Adaptation scolaire  
et scolarisation des élèves  
handicapés]



# A.N.A.E.

APPROCHE NEUROPSYCHOLOGIQUE DES APPRENTISSAGES CHEZ L'ENFANT

## N° 150



### Quelle scolarisation pour les élèves autistes dans les pays francophones ? Vers l'inclusion ?

Dossier coordonné par Christine PHILIP, maître de conférences honoraire en Sciences de l'éducation et membre associé du GRHAPES (Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité et les pratiques éducatives et scolaires), EA 7287, INS HEA

Éditorial

E. GENTAZ

#### DOSSIER

Avant-propos - Quelle scolarisation pour les élèves autistes dans les pays francophones ? Vers l'inclusion ?

C. PHILIP

Qu'en est-il de la scolarisation des élèves autistes en France ?

C. PHILIP

Coopérer pour rendre l'école plus inclusive

O. PAOLINI

De la chance d'avoir un élève autiste en classe

D. MAUURY-MAETZ

Les Unités d'enseignement externes (UEE) : un pas vers l'inclusion ?

C. PHILIP & P. GARNIER

Le profil adaptatif de collégiens avec un trouble du spectre de l'autisme : le lien avec le niveau et le parcours scolaires

S. ZORN & M. PUUSTINEN

Troubles du spectre de l'autisme et enseignement des mathématiques

P. GARNIER

Quelle scolarisation pour les élèves avec autisme en Belgique francophone ?

I. RESPLENDINO

La scolarisation des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme : la situation du Québec

N. ROUSSEAU, M. POINT, A. PAQUIN & S. OUELLET

Les élèves ayant un trouble du spectre autistique (TSA) au Canada : terminologies, définitions, mesures éducatives

P. TREMBLAY

Focus sur la scolarisation des enfants avec un TSA en Suisse

E. THOMMEN, L. BAGGIONI, A. ECKERT, A. TESSARI VEYRE & V. ZBINDEN SAPIN

#### VARIA

« Revêtir ma meilleure panoplie de normalité » : camouflage social chez les adultes présentant une condition du spectre autistique

L. HULL, K. V. PETRIDES, C. ALLISON, P. SMITH, S. BARON-COHEN, M.-C. LAI & W. MANDY

#### LE CAHIER PRATIQUE

Vu pour vous, vient de paraître, reçu à la rédaction, associations, agenda



ISSN 0999-792X

N° 150 – NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2017 – VOLUME 29 – TOME V  
Document non contractuel - les titres ainsi que les auteurs sont susceptibles d'être modifiés